

## ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 07/094 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ACTE DE CESSION DU MARCHÉ N° 234.03  
RELATIF A LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECTIFICATION DE TRACE  
AU NIVEAU DU PONT D'AJIUNTA DU PR 14+920 AU PR 14+460,  
CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LE VECCHIO**

**SEANCE DU 14 MAI 2007**

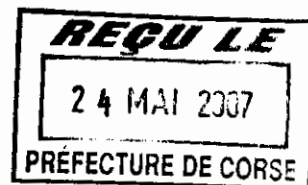
L'An deux mille sept, et le quatorze mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ALBERTINI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI-COLONNA Nicolette, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CECCALDI Pierre-Philippe, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMEONI Edmond, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. ALESSANDRINI Alexandre à M. DOMINICI François  
Mme ANGELI Corinne à Mme BIANCARELLI Gaby  
Mme DELHOM Marielle à M. OTTAVI Antoine  
Mme GUERRINI Christine à M. MARTINETTI Jean-Charles  
Mme GUIDICELLI Maria à M. BUCCHINI Dominique  
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne  
Mme RICCI Annie à M. GALLETTI José  
Mme RICCI-VERSINI Etienne à M. NATALI Anne-Marie  
M. de ROCCA SERRA Camille à M. ALBERTINI Jean-Louis  
Mme SCOTTO Monika à Mme GORI Christiane  
M. SISCO Henri à Mme ALIBERTINI Rose



**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ANGELINI Jean-Christophe, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RISTERUCCI Josette, SCIARETTI Véronique, STEFANI Michel.

## L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le décret n° 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis la commission de l'aménagement du territoire.

### APRES EN AVOIR DELIBERE

#### ARTICLE PREMIER :

**AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse de Corse à signer et à exécuter l'acte de cession au marché n° 234.03 relatif à la maîtrise d'œuvre concernant la rectification de tracé au niveau du pont d'Ajunta du PR 14+920 au PR 14+460 - construction d'un ouvrage d'art sur le Vecchio passé avec le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA en vue de prendre en considération la fusion / absorption du bureau d'études SPI INFRA dans le bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES afin de rendre ce bureau d'études titulaire du marché.

#### ARTICLE 2 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

AJACCIO, le 14 mai 2007

Le Vice-président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Louis ALBERTINI



**ANNEXE**

**REÇU LE**  
24 MAI 2007  
PRÉFECTURE DE CORSE

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE****MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA RECTIFICATION DE TRACE  
AU NIVEAU DU PONT D'AJIUNTA - CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART  
SUR LE VECCHIO****MARCHE N° 234/03 PASSE AVEC LE GROUPEMENT  
DE BUREAUX D'ETUDES CIE/SPI INFRA****ACTE DE CESSION**

Le présent rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse a pour objet de présenter le projet d'acte de cession au marché n° 234.03 passé avec le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA, en vue de prendre en considération la fusion du bureau d'études SPI INFRA dans le bureau d'études GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES.

Ce changement n'entraîne aucune modification dans les conditions d'exécution du marché ni dans son prix.

**I - RAPPEL DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU MARCHE**

Le marché initial de maîtrise d'œuvre passé conformément aux dispositions du CMP a été signé le 6 août 2003.

Le groupement de bureaux d'études CIE/SPI INFRA en est le titulaire.

La principale clause du marché passé était la suivante :

- Montant TTC du marché **103 412,14 € TTC**

**II - SITUATION NOUVELLE**

Le bureau d'études SPI INFRA filiale à 100 % de la société GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES a été absorbé par cette dernière par voie de fusion / absorption en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Il est nécessaire de formaliser, par acte de cession, le remplacement de SPI INFRA par la société GINGER ENVIRONNEMENT et INFRASTRUCTURES dans l'exécution du marché.

**III - OBJET DE L'ACTE DE CESSION**

Le marché est modifié pour constater, dans les conditions précisées ci-dessous, la substitution du mandataire.

